



Plaidoyer en faveur de la loi d'orientation agricole

Consultation des élus locaux de la région du Sud

Zoétélé 01 et 02 Novembre 2010

Les Elus municipaux du département de Dja et Lobo ont participé à la consultation sur le plaidoyer en faveur de la Loi d'Orientation Agricole, du lundi 01 au mardi 02 Novembre 2010, à la salle des jeunes de Zoétélé, sous l'animation du COSADER avec l'appui du PASOC.

A l'issue des débats portant sur le programme de la consultation suivant :

- Nécessité et enjeux de la Loi d'Orientation Agricole
- Agriculture dans les différentes communes
- rédaction de la déclaration des élus locaux
- Désignation de 03 élus à la consultation de Yaoundé

La consultation a approuvé à l'unanimité les actes mentionnés, ci-dessous, en onze (08) points appelés

DECLARATION DE Zoétélé

1. Une politique agricole qui a l'ambition de se mettre au service des populations paysannes, de soutenir la production et de prendre en charge, en termes de revenus fixés avec souci d'équité, doit s'éloigner de tout libéralisme exacerbé où domine la recherche du profit.

2. Cette recherche du profit dont ne bénéficie qu'une minorité et des entreprises hors du contrôle des mécanismes de régulation des règles du marché, n'est jamais synonyme de bonheur pour la majorité des producteurs et des consommateurs.

3. Une politique agricole qui tend vers un paysannat moderne et performant doit être fondé sur le double objectif de l'accessibilité planifiée aux moyens de production,

d'une part, et du règlement juste de la question de la commercialisation des produits, dans les délais et selon des conditions qui répondent à l'attente des paysans, d'autre part.

4. Toute initiative concernant une véritable politique agricole doit intégrer l'instauration d'un débat public, au niveau national et sur le terrain, entre les paysans, les acteurs qui interviennent dans le processus de mise en place des intrants agricoles, les intermédiaires traditionnels, les industriels huiliers et les services de l'Etat ainsi que les organismes qui s'impliquent dans les mesures à portée financière concernant les étapes successives du processus.

5. Ce débat public doit, ensuite s'organiser au sein de l'assemblée nationale, afin d'examiner et de discuter les avis des citoyens, soit pour les transformer en lois d'orientation ou de programmation, soit pour mettre ces avis en adéquation avec la nature et le volume des ressources disponibles ou à rechercher, par l'Etat et impérativement.

6. Il est constant, à présent, que le Gouvernement accorde une place tout à fait secondaire à l'agriculture et particulièrement aux filières vivrières, maraîchères, céréales, fourrages pour bétail et au concept d'exploitation familiale agricole destinés à former des paysans modernes disposant de matériels et d'équipements peu coûteux à maintenance simple, solides et performants

7. Les élus locaux de Dja et Lobo estiment que la nouvelle politique agricole est insuffisamment élaborée, hâtivement préparé et tardivement mis en place. Les conséquences visibles et vérifiées qui en résultent ont conduit à des situations constatées, comme la mauvaise qualité des semences distribuées, en quantité insuffisante, semence de tout venant au taux de germination douteux et dans tous les cas, particulièrement bas.

8. A l'issue de la consultation, les élus ont tenu à réaffirmer que les problèmes de l'agriculture ont des solutions à travers des consultations populaires.

Fait à Zoétélé, 2 Novembre 2010